

Séance du 29 avril 2026



L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Nathanaël DUFFIT MENARD,

2026 29 04 SF 039 ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** le règlement Budgétaire et Financier joint en annexe.

2026 29 04 SF 040 FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026, à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

2026 29 04 SF 041 BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte financier unique 2025 présenté comme suit :
RESULTAT DE L'EXERCICE

Section	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025
TOTAL	11 269 577.74 €	12 165 353.51 €	895 775.77 €
Fonctionnement	6 923 543.44 €	7 594 190.93 €	670 647.49 €
Investissement	4 346 034.30 €	4 571 162.58 €	225 128.28 €

- **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 1 000 000.00 € + 670 647.49 € = 1 670 647.49 €
Investissement : - 152 919,19 € + 225 128.28 € = 72 209.09 €

- **PRECISE** que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à :
842 165.84 € en dépenses d'investissement.
55 963.00 € en recettes d'investissement.

2026 29 04 SF 042 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VOTE** le compte financier unique 2025 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

Section	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025
TOTAL	127 057.35 €	221 588.23 €	94 530.88 €
Fonctionnement	95 611.85 €	166 237.61 €	70 625.76 €
Investissement	31 445.50 €	55 350.62 €	23 905.12 €

➤ **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :
Fonctionnement : - 5 309.84 € + 70 625.76 € = 65 315.92 €
Investissement : 38 508.52 € + 23 905.12 € = 62 413.64 €

➤ **PRECISE** que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à :
2 335.00 € en dépenses d'investissement.
0 € en recettes d'investissement.

2026 29 04 SF 043 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE RESERVES FONCIERES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **VOTE** le compte financier unique 2025 présenté comme suit :
RESULTAT DE L'EXERCICE

Section	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2025
TOTAL	843 135.52 €	267 629.97 €	-575 505.55 €
Fonctionnement	91 593.73 €	102 013.24 €	10 419.51 €
Investissement	751 541.79 €	165 616.73 €	- 585 925.06 €

➤ **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :
Fonctionnement : 34 818,68 € + 10 419.51 € = 45 238.19 €
Investissement : - 1 563 447,40 € + - 585 925.06 € = -2 149 402.46 €

➤ **PRECISE** que les restes à réaliser 2025 s'élèvent à :
0 € en dépenses d'investissement.
0 € en recettes d'investissement.

2026 29 04 SF 044 BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions dans le tableau ci-dessus et du fait qu'il n'y a eu aucune cession immobilière tous budgets confondus.

2026 29 04 SF 045 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **AFFECTE** les résultats d'exploitation 2025 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 956 653.74 €

Section Investissement

Recettes Ligne 001 (excédent d'investissement reporté) : 72 209.09 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 713 993.75 €

➤ **CONSTATE** les restes à réaliser à hauteur de **842 165.84 €** en dépenses et **55 963.00 €** en recettes.

2026 29 04 SF 046 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE les résultats 2025** comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **65 315,92 €**

Section Investissement

Recettes Ligne 001 (résultat d'investissement reporté) : **62 413.64 €**

- **CONSTATE** les restes à réaliser à hauteur de **2 335 €** en dépenses

2026 29 04 SF 047 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE RESERVES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE les résultats 2025** comme suit :

Section Fonctionnement

Recette Ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 45 238.19 €

Section Investissement

Dépense Ligne 001 (déficit d'investissement reporté) : 2 149 402.46 €

2026 29 04 SF 048 VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2026 à :

Foncier Bâti : 32,72 %

Foncier non Bâti : 53,31 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,36 %

- **RAPPELLE** que le taux fixé pour la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 13,36% correspond au taux de la Taxe d'Habitation, gelé depuis 2010 et majoré de 20% pour les résidences secondaires depuis 2015.

2026 29 04 SF 049 BUDGET VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **23 voix pour** et **6 oppositions**.

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	4 872 345.48 €	4 872 345.48 €
Section Fonctionnement	8 395 959.74 €	8 395 959.74 €

2026 29 04 SF 050 BUDGET ANNEXE LOISIRS ET TOURISME – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Loisirs et Tourisme de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	118 597.84 €	118 597.84 €
Section Fonctionnement	197 149.92 €	197 149.92 €

2026 29 04 SF 051 BUDGET ANNEXE GENDARMERIE ET RESERVES FONCIERES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 oppositions.

- **ADOPTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Gendarmerie et Réserves Foncières de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Vote
Section Investissement	2 954 577.42 €	2 954 577.42 €	
Section Fonctionnement	139 983.19 €	139 983.19 €	

2026 29 04 SF UR 052 AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – FINANCEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DU FIL D'OR – ACTUALISATION

Ainsi, au regard de la réalisation des crédits et des dernières dépenses à inscrire, l'autorisation de programme est rallongée d'une année, comme suit :

	Montant AP au BP+DM 2024	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	TOTAL réal. 2018-2025	CP 2026
AP n°2018-01											
Création groupe scolaire Fil d'Or	10 823 024	169 602	464 188	2 967 722	3 609 832	2 505 397	1 011 580	41 224	-	10 769 545	11 000

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31 relatif au contrôle financier exercé par le Conseil Municipal,

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** l'autorisation de programme et d'engagement actualisée pour le financement du groupe scolaire du Fil d'Or telle que présentée, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus.

2026 29 04 SF ST 053 AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES – ACTUALISATION

Les travaux devant arriver à leur terme sur l'année 2026, il convient de proposer des CP à hauteur du solde de l'AP.

Montant AP 2025	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Montant AP révisé 2026	CP 2026
3 800 000,00 €	93 642,82 €	154 763,24 €	2 136 764,79 €	3 900 000,00 €	1 514 829,15 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la révision du montant de l'AP/CP de la salle des Fêtes à hauteur de 3.9 M€ ;
- **ADOPTE** les crédits de paiement actualisés tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **PRECISE** que les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'emprunt.

2026 29 04 SF DG 054 INDEMNITES DES ELUS

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Enveloppe Globale	Taux Votés	Indemnité brut mensuelle indicative
Maire	2 396.44 €	51,28%	2 107.88 €
1er Adjoint	958.57 €	25,57%	1 051,06 €
Adjoint 2	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 3	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 4	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 5	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 6	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 7	958.57 €	17,95%	737,84 €
Adjoint 8	958.57 €	17,95%	737,84 €
Conseiller délégué 1		7,70%	316,51 €
Conseiller délégué 2		7,70%	316,51 €
Conseiller délégué 3		7,70%	316,51 €
Conseiller délégué 4		7,70%	316,51 €
Conseiller délégué 5		7,70%	316,51 €
Conseiller délégué 6		3,85%	158,26 €
	10 065.00 €		10 064.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 oppositions.

- **FIXE** les taux d'indemnités aux élus comme ci-dessus pour le mandat à venir.

2026 29 04 SF DG 055 MAJORATION DES TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

	Env globale	Taux votés 2026	Indemnité brut mensuelle indicative	Majoration 15%	Indemnité brut mensuelle indicative
Maire	2 396.44 €	51,28%	2 107,88 €	316.18 €	2 424.06
1er Adjoint	958.57 €	25,57%	1 051,06 €	157.66 €	1208.72 €
Adjoint 2	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 3	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 4	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 5	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 6	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 7	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Adjoint 8	958.57 €	17,95%	737,84 €	110.67 €	848.51 €
Conseiller délégué 1		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 2		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 3		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 4		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 5		7,70%	316,51 €	47.47 €	363.98 €
Conseiller délégué 6		3,85%	158,26 €	23.74 €	182.00 €
TOTAL	10 065.00 €		10 064,63 €	1 509.62 €	11 574.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 oppositions.

- **ADOPTÉ** la majoration de 15% des taux des indemnités aux élus pour le nouveau mandat.
- **FIXE** les taux d'indemnités aux élus comme ci-dessus pour le mandat à venir.

2026 29 04 SF DG 056 DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 – Principe :

Le Conseil municipal affirme le droit à la formation de l'ensemble de ses membres, dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Article 2 – Montant des crédits :

Décide de fixer le montant annuel des dépenses consacrées à la formation des élus à : 5% du montant total des indemnités élus) – soit un montant prévisionnel annuel maximum de 6 944 €.

Article 3 – Périmètre des dépenses :

Les frais de formation comprennent :

- Les frais pédagogiques,

- Les frais de déplacement et de séjour,

Article 4 – Organismes de formation :

Les formations doivent être dispensées par des organismes **agrés par l'État**.

Article 5 – Modalités d'exercice :

Chaque élu pourra bénéficier de formations adaptées :

- À ses fonctions,
- Et à l'exercice de son mandat.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, dans la limite de 18 jours (article L2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les thèmes privilégiés seront les suivants :

1. Les dispositions législatives et réglementaires relatives au statut de l'élu local,
2. Les missions et compétences des communes et des EPCI,
3. Les fondamentaux de l'action publique locale,
4. La mutualisation Communes/EPCI,
5. L'analyse des besoins sociaux,
6. Les fondamentaux relatifs à la gestion des politiques locales (les finances publiques, les marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, l'intercommunalité, la démocratie locale et la citoyenneté...),
7. Les formations en lien avec les délégations (l'urbanisme, le développement durable, la sécurité publique, les politiques sociales, culturelles, sportives...),
8. Les formations en lien avec l'efficacité personnelle (la prise de parole en public, expression face aux médias, informatique et bureau, gestion des conflits, gestion du stress, management...),
9. Les formations en lien avec les services gestionnaires (management par projet, projets de service, évaluation des politiques publiques...),
10. Les différents pouvoirs de police.

Article 6 – Information du conseil municipal :

Un tableau récapitulatif des actions de formation suivies par les élus sera présenté annuellement au conseil municipal.

Article 7 – Articulation avec le DIF « Elu » :

Les élus peuvent mobiliser leur **droit individuel à la formation des élus (DIF Elu)** en complément des crédits votés par la commune.

Article 8 – Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter de la date à partir de laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire (date du récépissé du contrôle de légalité préfectoral).

Article 9 – Crédits budgétaires :

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal Chapitre 65.

2026 29 04 SF DG 057 VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** les subventions ordinaires aux associations 2026, pour un total par politique publique détaillé ci-après :

Ordinaire		Vote/remarque
Education	5 503,05 €	G.Noyer n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
Social	80 400,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
Sport	80 000,00 €	T.Grossat /A.Machado Borges/F.Aguettaz n'ont pas pris part au vote 23 voix pour 3 abstentions
Relations publiques	3 420,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
Promotion ville	2 500,00 €	D.Russo n'a pas pris part au vote 23 voix pour 5 abstentions
Développement durable	500,00€	C.Ravoux n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
Culture	8 000,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
180 323,05 €		

La subvention au bénéfice de la Maison des Cèdres (incluse dans le volet "social"), est répartie en 4 versements suivant l'échéancier ci-dessous :

Date	Montant
01/07/2026	16 000,00
01/09/2026	16 000,00
01/11/2026	17 000,00
15/01/2027	21 000,00
	70 000,00

Patrick CHARRONDIERE n'a pas pris part au vote pour l'association VALHORIZON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 abstentions.

- **VOTE** la subvention de 204 000 € à l'association Val Horizon selon l'échéancier ci-dessous :

Date	Montant
01/07/2026	24 000,00
01/08/2026	24 000,00
01/09/2026	24 000,00
01/10/2026	24 000,00
01/11/2026	24 000,00
01/12/2026	24 000,00
15/01/2027	60 000,00
	204 000,00

Le détail des subventions allouées par association et les modalités de vote sont annexés à la présente délibération.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ville 2026.

**2026 - 057 // Annexe :
Subventions ordinaires allouées par association 2026**

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Education	APEL de la Sidoine	954,80 €	G.Noyer n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	RASED	599,00 €	G.Noyer n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	PEP 01	449,25 €	G.Noyer n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	Sou des écoles	3 500,00 €	G.Noyer n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	Total	5 503,05 €	

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Social	ADMR Val de Saône	1 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	AGIVR	500,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	AIN DOMICILE SERVICES	2 400,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Amicale des Donneurs de Sang Trévoux-Reyrieux	200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Banque Alimentaire 01	300,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Croix Rouge Française	1 600,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	ENVOL	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Maison des cèdres	70 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Les Restos du cœur Rhône	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Secours Catholique	1 600,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Soleil d'Automne	300,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Vivre Sans Alcool	100,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Total	80 400,00 €	

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Sport	AJT	200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	AS Misérieux Trévoux	34 000,00 €	T.Grossat n'a pas pris part au vote 23 voix pour 5 abstentions
	Badminton	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Basket Club	1 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Boule trévoltienne	500,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Club Nautique	6 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Groupe Pédestre Trévoltien	300,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Groupe Yoga	800,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Gym Trévoux	7 000,00 €	A.Machado Borges n'a pas pris part au vote 23 voix pour 5 abstentions
	Gym Volontaire	1 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Handball	2 500,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Judo Club	6 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Pétanque	2 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Plongeur masqué	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Rugby Oval'Saône	6 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Saône Vallée Tennis de Table	1 800,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	School Dance	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Tennis Club	2 000,00 €	F.Aguettaz n'a pas pris part au vote 23 voix pour 5 abstentions
	Tour Trévoltienne	1 300,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Trévoux Boxing Club	2 000,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
Velo Club	1 200,00 €	23 voix pour et 6 abstentions	
Volley	800,00 €	23 voix pour et 6 abstentions	
	Total	80 000,00 €	

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Relations publiques	Amicale d'entraide des médaillés militaires du canton de Trévoux	100,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Amicale des Sapeurs-pompiers	1 600,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Ass des anciens combattants section Reyrieux Trévoux	320,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Sapeurs-Pompiers retraités	300,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Scouts	500,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
	Section jeunes sapeurs-pompiers	600,00 €	23 voix pour et 6 abstentions
		Total	3 420,00 €

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Promotion Ville	Comité des fêtes TREVOUX fonctionnement	2 500,00 €	D.Russo n'a pas pris part au vote 23 voix pour 5 abstentions
		Total	2 500,00 €

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Développement durable	Grand Champ	500,00 €	C.Ravoux n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions

	Total	500,00 €
--	--------------	-----------------

	Association	Proposé	Vote/ Remarque
Culture	Académie de la Dombes	1 000,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	ACT	1 500,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	Comité de jumelage	1 500,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	La Passerelle du Livre et des Arts	500,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	Matin'Arts	1 000,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	PRIVALS	2 500,00 €	M.Candillon n'a pas pris part au vote 22 voix pour 6 abstentions
	Total	8 000,00 €	

2026 29 04 SF ST 058 REMPLACEMENT DE L'ETANCHEITE ET DE L'ISOLATION DES TOITURES DES BATIMENTS DE L'ECOLE MATERNELLE DES CORBETTES ET DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BELUIZON – DEMANDE DE SUBVENTION

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Travaux	182 900 €	Etat - DSIL	20 %	36 580 €
		Autofinancement de la commune	80 %	146 320 €
TOTAL	182 900 €	TOTAL		182 900 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE**, pour l'opération de remplacement de l'étanchéité et de l'isolation de l'école maternelle des Corbettes et de l'école primaire de Beluizon, les modalités de financement présentées ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération et à solliciter les autres financeurs potentiels.

2026 29 04 UR ST 059 CLASSEMENT DES PARCELLES AB 1153 ET AB 1154 DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CLASSE** dans le domaine public routier communal les parcelles cadastrées section AB n°1153 et AB n°1154, situées 24 Petit Chemin des Planches, telles que délimitées sur le plan annexé à la présente délibération ;
- **META JOUR** le tableau de classement des voies communales en conséquence ;
- **DIT** que le présent classement n'emporte aucune création de servitude nouvelle et n'affecte pas les droits des tiers ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026 29 04 SC DG 060 ADOPTION D'UN REGLEMENT DES DEROGATIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le règlement des dérogations scolaires tel qu'annexé

En mairie, le 29 avril 2026

Acte publié le 30 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,
Coraline DEBONO

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD